

L'archiviste et les médias sociaux: communautés de pratiques et défis pour les institutions de mémoire relevant du secteur public

Communication présentée au Congrès Web 2020 de l'AAQ
5 juin 2020

Rachelle Chiasson-Taylor
Recherche et politiques stratégiques, Bibliothèque et Archives Canada

Library and Archives Canada



Library and Archives
Canada

Bibliothèque et Archives
Canada

Canada

CONTEXTE

- Motif
- Méthode
- Enjeux
- Interlocuteurs

MOTIF

Trouver une orientation claire pour la Direction des archives privées à BAC visant l'acquisition de médias sociaux dans le cadre d'une pratique archivistique plus large et du développement des collections.

MÉTHODE

- Acquérir une compréhension des technologies et des lois régissant l'accès aux médias sociaux dans les fonds d'archives;
- Interroger des institutions de mémoire publiques, des bibliothèques universitaires et certaines institutions du secteur privé à l'échelle internationale;
- Retenir seulement les institutions publiant des informations pertinentes et parmi elles, rechercher une communauté de pratique;
- Cibler avant tout les pratiques de prise en charge des médias sociaux entrants via les fonds privés;
- Constater, néanmoins, les pratiques d'archivage de médias sociaux sortants créés par les agences gouvernementales pour communiquer avec le public (ceci complète le portrait technologique et donne un bon aperçu de l'étendue des médias sociaux utilisés);
- Mettre en comparaison avec BAC les institutions les plus novatrices.

ENJEUX

- Les médias sociaux sont un facteur incontournable du patrimoine documentaire historique;
- Les institutions de mémoire se doivent d'acquérir, de préserver et de s'assurer que ces documents soient accessibles à long terme;
- 7,5 % des institutions de mémoire retenues (3 sur les 40 étudiées) ont quelque plan que ce soit pour les médias sociaux entrants dans les fonds privés;
- Les médias sociaux exigent des pratiques professionnelles adaptées pour leur acquisition, leur conservation et leur accès à long terme;
- Le contenu des médias sociaux entrants pour acquisition de sources privées demeure toujours à être intégré dans le développement des collections dans la grande majorité des institutions interrogées.

ENJEUX

- Il n'existe actuellement aucune norme claire pour guider l'archivage du contenu des médias sociaux acquis dans le secteur privé, ni leur cycle de vie;
- La législation sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle spécifique aux différentes juridictions et interlocuteurs est un défi de grande taille;
- Les technologies de capture et de sauvegarde/accès pérenne constituent au même titre un défi de grande taille.

INTERLOCUTEURS

- Créateurs de contenu et leurs interlocuteurs;
- Fournisseurs de plateformes;
- Institutions de mémoire.

Les licences ou autres dispositions conduisant à un archivage et un accès efficaces aux médias sociaux doivent tenir compte des droits d'auteur de ces interlocuteurs et aussi:

- Des lois régissant les institutions de mémoire;
- Des lois régissant la propriété intellectuelle dans les pays où le contenu a été créé.

CONSIDÉRATIONS

- Archives web vs. médias sociaux
- Technologies

ARCHIVES WEB VS. MÉDIAS SOCIAUX

- Faut-il considérer les médias sociaux comme une composante ou non de l'archivage du web ? Question cruciale !
 - L'archivage web fait partie du développement des collections dans la majorité des bibliothèques et archives du monde depuis 1995;
 - L'archivage web se réalise
 - Par nom de domaine (p.ex « .ca ou .qc.ca)
 - De façon sélective.

ARCHIVES WEB VS. MÉDIAS SOCIAUX

- Les archives web font partie intégrante des stratégies et politiques des collections dans les institutions publiques;
- La plupart des institutions de niveau national à travers le monde moissonnent le web de façon sélective, tel est le cas pour BAC;
- Dans l'éventualité de l'acquisition de médias sociaux de façon sélective, les implications pour l'archiviste sont importantes, d'où l'enjeu des pratiques professionnelles adaptées.

TECHNOLOGIES

Archives Web

INTERNET ARCHIVE
wayback machine

https://twitter.com/justin_littman

25 captures
21 Jul 2015 - 10 Mar 2020

Justin Littman
@justin_littman

Tweets 1,269
Following 131
Followers 353
Likes 516
More

Justin Littman
@justin_littman

Software developer / librarian at George Washington University Libraries. See also github.com/justinlittman, orcid.org/0000-0003-1527-...
Washington, DC
Joined February 2012
111 Photos and videos Photos and videos

You blocked @justin_littman
Are you sure you want to view these Tweets? Viewing Tweets won't unblock @justin_littman
[Yes, view profile](#)

New to Twitter?
Sign up now to get your own personalized timeline!
[Sign up](#)

© 2017 Twitter
About
Help Center
Terms
Privacy policy
Cookies Ads info

J... @justin_littman · Dec 5
Wrote a little app for visualizing / exploring data retrieved from Facebook API w/ f(b)arc:
[github.com/justinlittman/...](https://github.com/justinlittman/)

11

API (Application

Sample tweet

```
gistfile1.txt Raw
1 {
2   "created_at": "Tue Dec 12 16:09:39 +0000 2017",
3   "id": 940614634163327000,
4   "id_str": "940614634163326976",
5   "full_text": "Here's the tools I talked about at #BlackDigArchive tools demo: @SocialFeedMgr https://t.co/I091rkXWMT, TweetSets https://t
6   "truncated": false,
7   "display_text_range": [
8     0,
9     170
10  ],
11  "entities": {
12    "hashtags": [
13      {
14        "text": "BlackDigArchive",
15        "indices": [
16          35,
17          51
18        ]
19      }
20    ],
21    "symbols": [],
22    "user_mentions": [
23      {
```

PRINCIPAUX CONSTATS

Library and Archives Canada



Library and Archives
Canada

Bibliothèque et Archives
Canada

Canada

1. GOUVERNANCE, LOIS, ÉTHIQUE ET ENTENTES

Sont des facteurs déterminants:

- Autorité juridique;
- Droit d'auteur, propriété intellectuelle et confidentialité des tierces parties;
- Éthique;
- Licenses.

2. LES ARCHIVES WEB ET DE MÉDIAS SOCIAUX: DIFFÉRENTS MAIS COMPLÉMENTAIRES ?

- La nature des médias sociaux exige un ensemble de pratiques professionnelles différent de celui pour les contenus web (en raison des droits et des technologies d'accès);
- Le droit d'auteur du créateur ne peut couvrir les commentaires et les réactions qui s'attachent à son fil de discussion ou à ses messages principaux;
- Les conditions générales de service des différentes plateformes sont contraignantes en termes de traitement, de préservation et d'accès;
- Les contextes affiliés aux médias sociaux doivent être saisis à des fins d'authenticité et de préservation; des copies ou des instantanés de pages web n'y arrivent pas;
- Les médias sociaux ne peuvent être vraiment utiles à long terme que s'ils sont collectés avec leurs métadonnées, minimalement par le biais des API des différentes plateformes (mieux pour la préservation, mais pas pour l'accès).

INNOVATION

Pays-Bas: *Occasio*, l'une des premières formes d'archivage de médias sociaux;

Belgique: *yourTwapperkeeper* et TCAT;

États-Unis : Stratégie de NARA en matière de médias sociaux (White Paper);

Bibliothèque du Congrès : Une archive de l'ère des médias sociaux et leçons apprises;

Archives nationales (Royaume-Uni) : MIRRORWEB;

Bibliothèques de l'Université George Washington : *Social Feed Manager*, une solution sur mesure pour les chercheurs;

Bibliothèque nationale de Nouvelle-Zélande : Le projet ATL 100 des archives Facebook;

Archives nationales d'Australie : Directives claires, mais uniquement pour les médias sociaux émanant des agences fédérales.

ACCÈS

- La capacité des institutions publiques à fournir un accès aux contenus de médias sociaux créés par des entités privées est excessivement limitée par les droits des divers interlocuteurs;
- Accès et technologies sont indissociables et créent:
 - Une dépendance excessive sur les plates-formes, lesquelles définissent les modalités d'accès – d'ailleurs changeantes – par le biais des API des développeurs;
 - Une exigence de maintenir des opérations numériques très coûteuses.

PISTES DE SOLUTION ?

- **Demander** l'intégration du contenu web et de médias sociaux dans la législation pertinente avec une portée et des détails suffisants;
- **Inclure** la collecte de médias sociaux en tant que composante du développement des collections privées;
- **Diriger** le tri et le téléchargement par les créateurs du contenu de leurs propres archives de médias sociaux avant le transfert;
- **Exiger** un niveau de détail plus élevé concernant le contenu des médias sociaux et les droits du créateur dans les contrats de don ou d'achat;
- **Investir** dans le personnel et les ressources pour la collecte de données sur le web et les médias sociaux et / ou sous-contracter les tâches au secteur privé habilité;
- **Créer** et maintenir des licences numériques avec les fournisseurs de médias sociaux;
- **Établir** des normes universelles et une communauté de pratique.

QUESTIONS



MERCI DE VOTRE ÉCOUTE !

Rachelle Chiasson-Taylor
rachelle.Chiasson-taylor@canada.ca
[@RCTaylorCanada1](https://twitter.com/RCTaylorCanada1)

Library and Archives Canada



Library and Archives
Canada

Bibliothèque et Archives
Canada

Canada